

Zeitschrift: Schweizerisches Handelsamtsblatt = Feuille officielle suisse du commerce = Foglio ufficiale svizzero di commercio
Herausgeber: Staatssekretariat für Wirtschaft
Band: 3 (1885)
Heft: 15

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Schweizerisches Handelsamtsblatt

Feuille officielle suisse du commerce — Foglio ufficiale svizzero di commercio

Bern, 3. Februar — Berne, le 3 Février — Berna, li 3 Febbrajo

Publikationsorgan der eidgenössischen Departemente für Finanzen, Zoll und Handel

Organe de publicité des Départements fédéraux des Finances, des Péages et du Commerce

Organo di Pubblicità dei Dipartimenti federali per le Finanze, i Dazi ed il Commercio

Jährlicher Abonnementspreis Fr. 6. (halbj. Fr. 3). — Abonnements nehmen alle Postämter sowie die Expedition des Schweiz. Handelsamtsblattes in Bern entgegen. Abonnement annuel Fr. 6. (Fr. 3 pour six mois). — On s'abonne auprès des bureaux de poste et à l'expédition de la Feuille officielle suisse du commerce à Berne. Prezzo delle associazioni Fr. 6. (Fr. 3 per semestre). — Associazioni presso gli uffici postali ed alla spedizione del Foglio ufficiale svizzero di commercio a Berna.

Amtlicher Theil. — Partie officielle. — Parte ufficiale.

Bekanntmachungen nach Maassgabe des schweizerischen Obligationenrechtes.

Publications prévues par le Code fédéral des obligations.

Durch Beschluß vom 30. Januar 1885 hat das Bezirksgericht Winterthur nach fruchtlosem Aufruf den Wechsel, den Joh. Georg Keller in Langenthal, Kt. Bern, unterm 21. August 1884 im Betrage von Fr. 2346. 70, an die Ordre Moritz Kahn in Zürich, zahlbar am 15. September 1884, auf die Bank in Winterthur gezogen hat, und der von derselben acceptirt worden ist, kraftlos erklärt, was hiermit zur öffentlichen Kunde gebracht wird.

Freitag den 30. Januar 1885.

Im Namen des Bezirksgerichtes Winterthur,

Der Gerichtsschreiber:

Jb. Kronauer.

Le juge de paix du cercle de Lausanne,

en application des articles 849 et suivants du Code fédéral des obligations, somme tout porteur ou dépositaire du talon de l'obligation foncière émise par la caisse hypothécaire cantonale vaudoise, le 9 décembre 1884, de fr. 500, n° 3529, en faveur de M^{me} Fanny fleu Marc Depensaz, à St-Prex, qui est égaré, à en effectuer le dépôt en ses mains dans les trois ans dès l'insertion des présentes.

Donné pour être inséré trois fois dans la Feuille officielle du commerce, ce 28 janvier 1885.

Le juge de paix:

S. Gay.

Handelsregistereinträge — Incriptions au Registre du Commerce — Iscrizioni nel Registro di Commercio

I. Hauptregister — I. Registre principal — I. Registro principale

NB. Für die auf Löschungen bezüglichen Publikationen wird Kursivschrift verwendet. — Les publications concernant des radiations sont faites en caractères italiques. — Quelle pubblicazioni che risguardano le cancellazioni sono stampate in lettere corsive.

Kanton Bern — Canton de Berne — Cantone di Berna

Bureau Bern.

1885. 28. Januar. Die Firma „Gebrüder Demme“ in Bern hat sich aufgelöst. Ebenso wird die an Paul Krebs ertheilte Prokura widerrufen. Kurt Demme von Bern und Paul Krebs von Twann, beide wohnhaft in Bern, haben unter der Firma **Demme & Krebs** in Bern eine Kollektivgesellschaft eingegangen, welche mit der Eintragung in's Handelsregister ihren Anfang nimmt. Die Firma übernimmt Aktiva und Passiva der erloschenen Firma Gebrüder Demme. Natur des Geschäfts: Fabrikation von und Handel mit Spirituosen. Geschäftslokal: Dalmazi.

28. Januar. Die Firma „J. J. Ingold“ in Bern ist in Folge Verzichts des Inhabers erloschen. Inhaber der Firma **Ingold-Dürger** in Bern ist Johann Jakob Ingold-Dürger von Herzogenbuchsee, wohnhaft in Bern. Die Firma übernimmt Aktiva und Passiva der erloschenen Firma J. J. Ingold. Natur des Geschäfts: Waarenagent, Repräsentant und Detailverkauf von Bonneteriewaaren. Geschäftslokal: Wallgasse Nr. 4 und Marktgasse Nr. 16.

28. Januar. Die Firma **Eug. von Büren & C^o** in Bern widerruft die an Ludwig Stoss in Bern ertheilte Prokura, da derselbe seine Stelle als Kassier aufgegeben hat.

29. Januar. Die Firma **A. Heiss** in Bern ist in Folge Verzicht des Inhabers Jules Wildermuth-Heiss in Bern erloschen.

Bureau Burgdorf.

29. Januar. Die unterm 30. März 1883 in's Handelsregister eingetragene Genossenschaft **Prediger- Wittwen- und Waisengut von Burgdorf** hat

in der Hauptversammlung vom 16. Mai 1884 zu ihrem Mitgliede aufgenommen: Den Herrn Pfarrer Lauterburg-Zollikofer in Lüzelfüh. *Das bisherige Mitglied und Sekretär Herr Lüthi ist ausgetreten* und an dessen Platz zum Sekretär gewählt: Herr Pfarrer Lauterburg in Lüzelfüh.

Bureau Erlach.

29. Januar. Unter der Firma **Allgemeine Krankenkasse des Amtsbezirks Erlach in Ins** besteht mit dem Sitze in Ins ein Verein, der auf Titel 25 O. R. basirt und den Zweck der gegenseitigen Unterstützung für den Fall von Arbeitsunfähigkeit, herrührend von Krankheiten oder Verletzungen, die nicht durch eigenes Verschulden entstanden sind, hat. Die gegenwärtigen Statuten datiren vom 4. Mai 1884 und es sind diejenigen vom 12. Januar 1868 auf 1. Juli 1884 außer Kraft getreten. Jeder Einwohner männlichen Geschlechts des Amtsbezirks Erlach, im Alter von wenigstens 17 und höchstens 40 Jahren, kann in den Verein aufgenommen werden. Vorbehalten bleiben die Gesundheit und Arbeitsfähigkeit zur Zeit der Aufnahme, Thätigkeit, Rechtschaffenheit und unbescholtener Lebenswandel. Das Eintrittsgeld beträgt je nach dem Alter Fr. 1 bis Fr. 3. 50. Die Aufnahme erfolgt durch Beschluß des Komite. Letzteres besteht aus dem Präsidenten, dem Kassier, der zugleich Vizepräsident ist, dem Sekretär und vier Beisitzern und wird durch die Hauptversammlung auf zwei Jahre gewählt; wieder wählbar ist jedes Mitglied. Die ordentliche jährliche Hauptversammlung findet jeweilen im Monat Januar statt und wird durch Publikation im Amtsanzeiger einberufen. Der Kassier ist der gesetzliche Vertreter des Vereins gegenüber dritten Personen und führt die verbindliche Unterschrift. Präsident des Vereins ist: Jakob Reubi, Peters Sohn, in Ins, und Sekretär: Samuel Hunziker, Gemeindegemeinder, daselbst.

Bureau de Neuveville.

30. janvier. *La succursale établie à Neuveville, par la maison C. Bernheim, à Bienne, inscrite au registre du commerce de Neuveville, n° 37, du 31 mars 1883 et publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce du 7 mai même année, est radiée ensuite de la renonciation du titulaire.*

30. janvier. Le chef de la maison **L. Bloch**, à Neuveville, commencée le 1^{er} janvier 1885, est M^r Léopold Bloch, originaire de Belfort (France), domicilié à Neuveville. Genre de commerce: Etoffes et meubles.

Bureau Wangen.

30. Januar. Die im Handelsregister von Wangen unter Nr. 11 vom 14. Februar 1883 eingetragene Firma „J. Wymann“ in Herzogenbuchsee ist in Folge Ablebens des Inhabers Herrn Johann Friedrich Wymann von Sumiswald, wohnhaft gewesen in Herzogenbuchsee, erloschen. Die Ehefrau und Erbin des verstorbenen Herrn Wymann, Frau Rosa Wymann geb. Haslebacher von Sumiswald, in Herzogenbuchsee, übernimmt gleichzeitig mit Beginn vom 29. August 1884 die von ihrem Ehemanne sel. betriebene Tuch- und Spezereihandlung und führt dieselbe fort unter der Firma **W^{we} J. Wymann** in Herzogenbuchsee. Geschäftslokal: An der Bern-Zürichstrasse.

Kanton Luzern — Canton de Lucerne — Cantone di Lucerna

1885. 29. Januar. Die Firma **Frau C. Lussi-Blättler** in Luzern ist in Folge Verzichts der Inhaberin erloschen.

Appenzel A.-Rh. — Appenzel-Rh. ext. — Appenzello est.

1885. 28. Januar. Inhaber der Firma **Matthias Anderegg** in Herisau ist Matthias Anderegg von St. Peterzell, Kt. St. Gallen, wohnhaft in Herisau. Natur des Geschäfts: Agenturen. Geschäftslokal: Wilen Nr. 490.

Kanton St. Gallen — Canton de St-Gall — Cantone di San Galle

Bureau Gofsau.

1885. 30. Januar. Die Firma **Elser & Forster** in Albertswyl, Gemeinde Gofsau (vide Handelsamtsblatt 1883, Nr. 90), ist in Folge Verzichts der Inhaber erloschen.

Bureau St. Gallen.

29. Janvier. *Die Kollektivgesellschaft „Gebrüder Eugster“ in St. Gallen hat sich aufgelöst.* Inhaber der Firma **U. Eugster-Weniger** in St. Gallen ist Ulrich Eugster-Weniger von Speicher, in St. Gallen; dieselbe übernimmt Aktiva und Passiva der erloschenen Firma Gebrüder Eugster. Natur des Geschäfts: Stickerei-Fabrikation. Geschäftslokal: St. Jakobstraße 36 a.

Kanton Graubünden — Canton des Grisons — Cantone dei Grigioni

1885. 30. Janvier. *Die Firma J. A. Pradella, Hôtel Belvedere in St. Moritz ist erloschen, in Folge Verkaufs des Geschäftes an die Firma « J. R. Caviezel-Faller » in St. Moritz, welche letztere bereits im Handelsregister unterm 15. März 1883 eingetragen und im Schweiz. Handelsamtsblatt vom 30. März 1883 publiziert ist.*

Kanton Waadt — Canton de Vaud — Cantone di Vaud

Bureau d'Avenches.

1885. 29. Janvier. *La société en nom collectif „Hubert & Fasnacht“, à Sallavaux, est dissoute, le terme étant échu; sa liquidation est terminée.* Marie Matthilde née Dumont, femme séparée de biens de Gottlieb Fasnacht, à Sallavaux, reprend la suite des affaires sous le nom de **Fasnacht-Dumont**. Genre de commerce: Vins et liqueurs.

Bureau de Lausanne.

29. Janvier. *La société en nom collectif „Soeurs Vuillermet“, à Lausanne (Feuille officielle suisse du commerce du 5 mars 1883), est dissoute à dater du 31 décembre 1884, ensuite de cessation de commerce.* La maison **B. Kaiser-Weibel**, à Lausanne, dont le chef est Betty née Weibel, femme de Joseph Kaiser, de Soleure, domiciliée à Lausanne, a repris la suite du commerce de modes de la société ci-dessus dissoute. Magasin: Place de la Palud, n° 23. Dame Kaiser est autorisée à la présente inscription par son mari prénommé Joseph Kaiser.

Bureau de Payerne.

8. Janvier. Constant Pradervand, de Corcelles près Payerne, y domicilié, et Edouard-Henri Givel, de Payerne, y domicilié, ont constitué à Corcelles près Payerne, sous la raison sociale **Pradervand & Givel**, une société en nom collectif, commencée le 1^{er} janvier 1885. Genre de commerce: Manufacture de tabacs et cigares. Bureaux à Corcelles près Payerne.

29. Janvier. *La raison „Ete Corbaz“, à Payerne, est radiée d'office ensuite de la faillite du titulaire, prononcée par le tribunal civil du district de Payerne le 17 janvier 1885.*

Bureau de Vevey.

30. Janvier. Le chef de la maison **Emile Schlesinger, successeur de B. Benda**, à Vevey, avec succursale à Vernex-Montreux, est depuis le premier janvier 1885 M. Emile Schlesinger, de Glatz, en Silésie, domicilié à Vevey. Monsieur Schlesinger est expressément autorisé par Beny Benda, chef de la maison B. Benda, à Lausanne, à se servir de cette raison comme adjonction. *Les succursales de Vevey et Vernex-Montreux de la maison B. Benda cessent d'exister.* Genre de commerce: Librairie, papeterie, photographies, gravures, magasin de musique. Magasin à Vevey, Rue d'Italie. Magasin à Vernex-Montreux.

Kanton Wallis — Canton du Valais — Cantone del Vallese

Bureau de St-Maurice.

1885. 29. Janvier. Le chef de la maison **Hélène Parchet**, à Vouvry, est Hélène Parchet née Pignat, femme de Pierre, de Vouvry et y domiciliée. Cette maison a commencé le 25 janvier 1885. Genre de commerce: Epicerie, tabac et quincaillerie. Le mari donne son autorisation formelle pour cette inscription.

Kanton Neuchâtel — Canton de Neuchâtel — Cantone di Neuchâtel

Bureau de la Chaux-de-Fonds.

1885. 28. Janvier. La maison **Ducommun-Sandoz et C^o**, ayant son siège à la Chaux-de-Fonds, avec succursales à Berlin et Hambourg, donne procuration à Louis Humbert alliés Tissot, de la Chaux-de-Fonds et du Locle, domicilié à la Chaux-de-Fonds.

30. Janvier. *La société en nom collectif sous la raison sociale „Th. Bloch et frère, établie à la Chaux-de-Fonds et inscrite au registre du commerce le 16 février 1883, est dissoute dès le 31 décembre 1884.* Les deux associés Théodore et Jacques Bloch, tous deux de Morteau (Doubs), France, domiciliés à la Chaux-de-Fonds, en opèrent eux-mêmes la liquidation.

Bureau du Locle.

28. Janvier. *La raison de commerce „Auguste Haldimann, fabricant d'horlogerie, au Locle, est éteinte par suite de la renonciation du titulaire.*

30. Janvier. *La maison „Charles-Louis Huguenin, au Locle, a cessé d'exister ensuite du décès de son chef.*

30. Janvier. Le chef de la maison **veuve de Ch. L. Huguenin**, au Locle, est Sophie Huguenin, du Locle et y domiciliée. Genre de commerce: Fabrique d'assortiments à ancre. Bureaux: Quartier du Progrès, 59, au Locle.

Kanton Genéve — Canton de Genève — Cantone di Ginevra

1885. 26. Janvier. Le chef de la maison **V^o Teufel**, à Genève, est Madame veuve Frédérica Teufel née Müller, de Genève, y domiciliée. Genre de commerce: Chaussures. Magasin: 7, Rue d'Italie. La titulaire reprend la suite des affaires de la maison „G. M. Teufel“, radiée par suite du décès de son titulaire, survenu le 11 août 1884.

28. Janvier. Le chef de la maison **J. Isler**, à Genève, commencée le premier janvier 1885, est Jean Isler, de Kaltenbach (Thurgovie), domicilié à Genève. Genre de commerce: Electricien. Bureau: 96, Rhône.

28. Janvier. *La raison „Koch (restaurant), au Creux de Saint-Jean (Petit-Saconnex), est radiée d'office ensuite de la faillite du titulaire, prononcée par jugement du 27 janvier 1885.*

28. Janvier. La maison **C. A. Geipel**, à Bâle-Ville (inscrite au registre de cette ville le 5 mai 1883), et dont le chef est Christian-Auguste Geipel, de Bâle-Ville, y domicilié, a établi, en date du 5 février 1884 et sous la même raison, une succursale à Genève. Genre d'industrie: Teinture et apprêtage chimique des étoffes. Bureau et local à Genève, 27, Rue des Allemands.

29. Janvier. *La raison „H. Trieschmann“, à Genève, est éteinte ensuite de la renonciation du titulaire, en date du quinze janvier 1885.* La maison est continuée dès la même date et sous la raison **Fred. Weber**, par Jean Frédéric Henri Conrad Weber, de Genève, y domicilié. Genre d'affaires: Exploitation de l'Hôtel de la Paix, Quai du Mont-Blanc.

Extrait traduit du rapport du consul suisse à Liverpool.

M. C. Ehrensperger, sur l'année 1884.

Il n'est pas possible d'obtenir des indications touchant le trafic commercial avec la Suisse.

En ce qui concerne l'année dans son ensemble, on prétend qu'il n'y en a pas encore eu une seule qui ait donné des résultats aussi minimes ou même aussi mauvais. Et c'est bien ce que l'on doit admettre, si l'on considère la dépréciation qui a atteint presque tout ce qui touche au commerce ou à l'industrie. La meilleure preuve qu'il en est bien ainsi se trouve dans les tableaux du bureau du commerce (Board of Trade), dont je ne mentionne que les totaux:

Importation en 1884: £ 389'774,549, contre 425'603,932 en 1883, soit une diminution de £ 35'829,383 en 1884.

Exportation en 1884: £ 232'927,375, contre 239'799,473 en 1883, soit une diminution de £ 6'871,898 en 1884.

Qu'une telle diminution provienne de la quantité ou de la valeur des marchandises, elle n'en représente pas moins une réduction sensible des ressources des classes qui vivent du commerce et de l'industrie; elle atteint aussi la navigation dans une mesure importante pour cette branche d'activité déjà aux prises avec les difficultés qui naissent de l'insuffisance des frets et des prix peu fructueux que l'on en obtient. Bien que dans le cours normal des affaires, les armateurs et les importateurs aient beaucoup de peine à se préserver des pertes, il n'en est pourtant pas ainsi, en général, à l'égard des intermédiaires et du commerce de détail; on peut même dire à l'honneur de notre place, qu'il ne s'est produit aucune suspension de paiement de quelque éclat ou importance. On parle en vérité de la possibilité de quelques arrangements particuliers, mais il faut croire que, s'il en est ainsi, ce sont essentiellement de riches amis qui en auront supporté les conséquences, car il ne résulte nullement des rapports des banques que celles-ci aient éprouvé des pertes notables. Ces établissements donnent, cette année, des dividendes aussi bons que ceux de l'année antérieure ou tout au moins qui leur sont très peu inférieurs.

Les cas de faillites réellement déclarées sont relativement peu nombreux; il y en a eu 3721 pour l'Angleterre et le pays de Galles en 1884, contre 10,183 en 1883. L'écart est même si considérable qu'on ne saurait l'attribuer à l'état prospère de notre petite industrie; la cause doit plutôt en être recherchée dans l'efficacité de la nouvelle loi sur les faillites, autrement ce résultat serait tout-à-fait anormal, mis en regard des circonstances défavorables du moment. On peut à l'occasion tenter un arrangement amiable avec des créanciers; il n'en reste pas moins vrai que les mesures plus sévères de la nouvelle loi sur les faillites et le fait qu'elle rend la réhabilitation moins facile, exerceront un effroi salutaire chez les personnes trop aisément disposées à recourir à la faillite pour se tirer d'embarras.

Le taux de l'escompte de la Banque d'Angleterre qui était de 3 % au commencement de l'année est monté à 3 1/2 % le 7 février pour redescendre successivement jusqu'à 2 %, limite où il s'est maintenu du 17 juin au 9 octobre. Dès lors il s'est relevé rapidement à 3, 4 et même 5 % qu'il a atteint le 6 novembre. La moyenne de l'année peut être évaluée à 3 %; quant au marché public il a presque constamment traité à 1 % en dessous de ce chiffre.

La population ouvrière de notre ville a obtenu un gain moyen et il est de fait qu'un moins grand nombre d'individus sont tombés à la charge de l'assistance publique. D'un autre côté, les caisses d'épargne signalent une augmentation de £ 64,258 dans les dépôts et de 1798 personnes dans le nombre des déposants.

Certains districts manufacturiers, notamment ceux qui sont voués aux constructions navales souffrent d'une manière sérieuse. Les grèves n'y font pas défaut; mais partout patrons et ouvriers sont parvenus à s'entendre sans qu'il y ait eu d'excès à déplorer.

Les chemins de fer ont eu des recettes moins bonnes que l'année antérieure. Peu de comptes-rendus ont été publiés jusqu'ici; on s'attend toutefois à une légère diminution des dividendes pour la plupart des lignes, aussi le cours des actions est-il, à de rares exceptions près, inférieur à celui de l'année dernière à la même époque.

On a rentré les récoltes dans d'excellentes conditions par un temps d'automne magnifique, et si la moyenne de celles-ci laisse à désirer au point de vue de la quantité, il n'en est pas de même pour la qualité, notamment pour les céréales qui sont très belles. Pour le froment, les fermiers anglais ont de plus en plus de peine à faire face aux importations étrangères; une agitation protectionniste ne trouverait cependant pas ici un accueil aussi favorable que chez nos voisins du continent. L'automne dernier, les prix du froment étaient si bas que dans ces conditions, aucun agriculteur ne peut trouver son compte à cette culture. Dans les bonnes années, les Indes pourront avoir, d'après les estimations du gouvernement, un excédent de 6 à 7 millions de quarts de disponibles pour l'exportation, lorsque l'intérieur du pays sera mieux accessible aux transports; actuellement on n'est encore arrivé qu'au tiers à peine de cette quantité. Les Etats-Unis et l'Australie déverseront également leur superflu en céréales sur l'Europe. Dans les Etats de l'ouest des Etats-Unis, les fermiers commencent déjà à se vouer à d'autres cultures que celles des céréales; en France et en Allemagne, au contraire, on pourra leur consacrer une plus grande étendue de terrains, aussitôt que l'élévation des droits sur les blés sera devenue une réalité. Une diminution récente des importations a quelque peu amélioré la situation du commerce des grains.

Baumwolle, rohe	46,715	44,001	25,814	Coton en laine.
Baumwollgewebe, rohe und weiße	634	748	1,275	Toiles, percales, calicots, cou-tils de coton, crus et blancs.
Baumwollgewebe, gefärbte	1,160	1,138	1,605	Idem, teints.
Herrnkonfektion	1,006	369	204	Confection pour hommes.
Damenkonfektion in Seide	22	18	5	Confection p. femmes, en soie.
id. aus andern Stoffen	478	328	240	Idem, en autres tissus.
Bijouterie v. Gold od. Platin hg	6,753	8,196	8,147	Bijouterie d'or ou de platino
Goldmünzen	64,079	17,527	12,650	Or monnaies.
Silbermünzen	1'171,324	681,263	237,257	Argent monnaies.

produits étrangers, alors qu'ils pourraient se pourvoir aussi avantageusement sur place. Elle recommande, d'un autre côté, aux commerçants de se tenir constamment au courant des progrès réalisés, de ne pas exagérer leurs bénéfices, d'encourager les paiements au comptant par le stimulant de l'escompte, de recourir à une publicité modérée et loyale, enfin, d'éviter les pertes de temps et les fausses dépenses.

— L'Union suisse pour la sauvegarde des crédits dont nous avons annoncé la constitution à Genève l'an dernier, vient de faire connaître le résultat de ses opérations durant le premier exercice de son activité. Le bureau a fourni à 125 sociétés 746 renseignements; 104 membres ont remis à l'encaissement 372 notes pour une somme de 27,637 fr. Les avertissements de l'Union ont eu pour résultat de faire rentrer un capital de 3,068 fr., soit environ 14% des créances remises en recouvrement. Les recettes de l'Union se sont élevées pendant cette même période à fr. 4335. 45 et les dépenses à fr. 3941. 35. Enfin, le nombre des membres qui était de 316 à l'origine s'élevait à 346 au 31 décembre dernier.

— Il paraît que l'industrie que Sursée se propose d'introduire sur son territoire, est celle de l'horlogerie. Des démarches auraient déjà été tentées à cet effet auprès d'un fabricant de Bienne.

Télégraphes. Le câble Zanzibar-Mozambique est interrompu.
— La ligne Shira-Bushire est rétablie.

Verschiedenes. Ausland. Die bayerische Staatsregierung hat für das bayerische Exportmusterlager in München geräumige Lokale zur Verfügung gestellt, deren zweckentsprechende Einrichtung bereits in Angriff genommen worden ist.

Divers. Suisse. Il s'est constitué il y a quelque temps à Fribourg, une *Ligue économique* qui a publié dernièrement une circulaire dans laquelle elle appelle l'attention des consommateurs sur l'engouement irréfléchi qui leur fait donner la préférence aux

Ausfuhr von schweizerischen Waaren nach den Vereinigten Staaten von Nordamerika im Jahre 1884.

(Ermittelt auf Grund der von den Vereinigten-Staaten-Konsulaten ertheilten Angaben.)

Exportation de marchandises suisses aux Etats-Unis de l'Amérique du Nord en 1884.

(Statistique dressée sur la base des renseignements fournis par MM. les consuls des Etats-Unis.)

Artikel	Konsularkreise <i>Arrondissements consulaires</i>						Schweiz — Suisse Total 1884.		Vergleichszahlen Chiffres correspondants			Articles
	Zürich	Horgen	Bern <i>Berne</i>	Basel <i>Bâle</i>	St. Gallen <i>St-Gall</i>	Genf <i>Genève</i>	Catégorie	Classe	1883	1882	1881	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.			Fr.	Fr.	Fr.	
Seide und Seidenwaaren	10'446,885	12'047,841	618,551	9'605,761	750,901	—	—	33'464,939	39'773,671	45'122,069	33'110,390	Soie et soieries
darunter:	—	115,620	—	—	665,473	—	781,093	—	973,073	—	—	dont:
Beuteltuch	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Etamine.
Stückwaaren	—	—	—	—	113,670	—	113,670	—	—	—	—	Articles à la pièce.
Abfallseide, gesponnen	—	—	—	—	9'220,706	14,208	9'234,914	—	10'755,949	11'063,200	—	Déchets de soie, filés.
Seidenbänder	—	—	—	—	271,385	—	271,385	—	1'103,629	—	—	Rubans de soie.
Rohseide	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	Soie grège.
Gestickte Artikel für Frauen - Kleider, auf Kaschmir und Seide	—	—	—	—	71,220	—	71,220	—	344,822	1'834,078	—	Broderies sur cachemire ou soie pour vêtements de femme.
Baumwoll- und Wollwaaren	—	—	—	—	1'146,249	—	—	1'146,249	1'439,308	2'824,958	2'473,798	Articles de coton ou de laine
darunter:	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	dont:
Gewobene baumwollene Besatzartikel	—	—	—	—	365,542	—	365,542	—	433,844	642,352	381,280	Bandes et entredeux tissés en coton.
Halbleinene, gewob. Besatzartikel u. Kleiderstoffe	—	—	—	—	68,826	—	68,826	—	30,686	54,244	7,803	Bandes et entredeux demi lin et étoffes pour robes.
Toggenburger Artikel	—	—	—	—	82,291	—	82,291	—	94,685	76,416	117,151	Articles du Toggenburg.
Glatte Mousseline	—	—	—	—	208,562	—	208,562	—	61,930	159,509	166,937	Mousseline unie.
Brochirte Mousseline u. Plattstich	—	—	—	—	421,029	—	421,029	—	818,113	1'891,728	1'800,609	Mousseline brochée et à broderie plate.
Stickereien	—	—	—	—	31'563,973	—	—	31'563,973	30'882,678	28'432,728	20'059,905	Broderies
darunter:	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	dont:
Maschinen - Stickereien auf weiß und farbig Grund	—	—	—	—	28'206,748	—	28'206,748	—	27'061,918	25'572,338	17'288,056	Broderie mécanique sur fond blanc ou de couleur.
Grobstickerei, Vorhänge etc.	—	—	—	—	1'515,470	—	1'515,470	—	1'106,439	1'307,286	895,834	Broderie ordinaire, rideaux, etc.
Taschentücher, Schleifen, Kragen und andere Modeartikel	—	—	—	—	1'841,755	—	1'841,755	—	2'714,321	1'653,104	1'873,014	Mouchoirs de poche, nœuds et autres articles de mode.
Stroh-, Bast- u. Rosshaar-gelächte	134,893	—	630,717	50,106	—	—	—	815,716	1'068,907	1'584,174	3'347,595	Ouvrages de paille, d'écorce, de crin.
Uhren u. Uhrenbestandtheile	—	—	56,395	5'618,161	—	1'795,148	—	7'469,704	11'146,010	13'238,489	11'809,122	Horlogerie.
Musikdosen	—	—	—	—	—	—	—	999,382	728,015	582,799	447,599	Boîtes à musique.
Käse	—	25,795	3'584,026	85,351	—	—	—	3'695,172	3'142,142	2'849,343	2'350,128	Fromages.
Leder	—	—	—	—	—	1'153,453	—	1'153,453	2'622,900	2'537,728	1'528,675	Cuir.
Anilinfarben	—	—	—	574,296	—	—	574,296	574,296	570,553	1'058,113	4'204,554	Couleurs d'aniline.
Verschiedenes	* 376,211	578,788	96,253	726,889	78,132	713,561	—	2'567,834	2'713,733	2'995,346	—	Divers
darunter:	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	dont:
Milchprodukte (andere als Käse), Eßwaaren	—	—	47,427	—	26,250	376,173	449,851	—	332,645	253,095	—	Produits du lait (autres que fromages), comestibles.
Artikel für den katholischen Kultus	—	231,754	—	—	—	—	231,754	—	192,088	152,294	—	Articles pour le culte catholique.
Bücher, Gemälde, Haushaltsgegenstände, Kleider, Effekten etc.	—	—	—	141,384	—	—	141,384	—	—	—	—	Livres, tableaux, objets à l'usage domestique, vêtements et lingerie, etc.
Eisengarnwaaren	—	—	—	—	13,076	—	13,076	—	15,597	30,743	25,271	Articles de fil glacé.
Farbstoffe u. Chemikalien	—	—	—	159,393	—	—	159,393	—	—	—	—	Matières tinctoriales et chimiques.
Feilen und Grabstichel	—	—	—	—	—	55,696	55,696	—	148,111	182,123	—	Limes et burins.
Häute, gesalzene	—	—	—	177,523	—	—	177,523	—	—	—	—	Peaux salées.
Holzschnitzwaaren	—	—	35,585	—	—	—	35,585	—	34,206	—	—	Sculptures sur bois.
Instrumente, opt.	—	—	—	48,610	—	—	48,610	—	—	—	—	Instruments d'optique.
" phot.	—	—	—	24,289	—	—	24,289	—	—	—	—	Instruments de photogr.
" math.	—	—	—	12,879	—	—	12,879	—	—	—	—	Instruments de mathém.
Messerschmiedwaaren	—	—	—	—	—	11,003	11,003	—	—	—	—	Contellerie.
Stickmaschinen etc.	—	—	—	—	38,806	—	38,806	—	38,949	187,731	—	Machines à broder, etc.
Wein und Spirituosen	—	—	—	121,746	—	7,341	129,087	—	5,054	105,481	—	Vin et esprit de vin.
Weinstein	—	—	—	12,621	—	—	12,621	—	—	—	—	Acide tartrique.
Unbenanntes	—	345,034	13,241	26,444	—	263,348	650,067	—	1'524,791	—	—	Articles non dénommés.
Total 1884	10'957,990	12'650,426	4'980,942	16'660,564	33'539,255	4'661,544	—	83'450,721	94'087,977	101'225,747	79'331,766	
1883	13'946,244	13'863,127	4'123,382	22'648,880	33'485,158	6'021,181	—	9'408 7 9 7 7	—	—	—	
Differenz (différence) 1884	-2'988,254	-1'212,701	+857,560	-5'988,316	+54,097	-1'359,637	—	-1 0'6 3 7 2 5 6	—	—	—	

* Inbegriffen Käse, Baumwollwaaren, Strumpfwaaren, Maschinen, Thonwaaren, Eisenwaaren; ferner vereinzelt kleinere Posten Wein, Mineralwasser, Kirschwasser, Wachs-zündhölzchen, Mathematik-Instrumente, Papier, Haartuch, Holzwaaren, Hanf- und Flachswaaren.

* Comprend également les articles suivants: Fromages, marchandises de coton, bonneterie, machines, poterie, objets de fer, et en outre de petites quantités de vins, eaux minérales, eau de cerises, allumettes-bougies, instruments de mathématique, papier, tissus de crin, ouvrages de bois, articles de chanvre ou de lin.